

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Septembre 2020

144X20

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL AIDE EXCEPTIONNELLE POUR LA PROVENCE VERTE

Le Maire précise que le Conseil Départemental dans le cadre de sa politique d'aide aux communes a mis en place un dispositif d'aide exceptionnelle dans le cadre de l'agenda Environnement. Le taux de subvention est de 70% maximum du montant hors taxes plafonné à 300 000 € HT par an.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande d'aide financière au Département pour la réalisation de ce projet :

Opération	Montant HT	Subvention Escomptée
Aménagement de l'esplanade du Moulin	300 000€	210 000€

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- ADOPTE la demande de subvention relative à cette opération,
- SOLLICITE l'aide du Conseil Départemental au titre de l'aide exceptionnelle pour la Provence verte,
- PRÉCISE que les crédits correspondants figurent au budget
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 35
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 25 Septembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI